



EVOLUTION DES FONDS AUX ABORDS DU MONT SAINT-MICHEL

C. BONNOT-COURTOIS URA 904 CNRS et J. LE RHUN Laboratoire de Géomorphologie

Au début des années 1970, le Laboratoire Central d'Hydraulique de France (C. MIGNIOT) avait réalisé des études en nature et en modèle réduit dans l'ensemble de la partie estuarienne de la baie du Mont Saint-Michel afin de proposer des solutions d'aménagement visant à redonner à ce lieu prestigieux une certaine insularité. Après avoir montré que le comblement de la "petite baie" était un phénomène géologique inéluctable et qu'il se déposait chaque année entre 1 et 1,5 millions de m³ de tange et de sable depuis des temps très anciens, les études ont mis en évidence l'avenir du Mont avant la fin du siècle si aucune intervention n'était réalisée et avec un certain nombre d'aménagements préconisés.

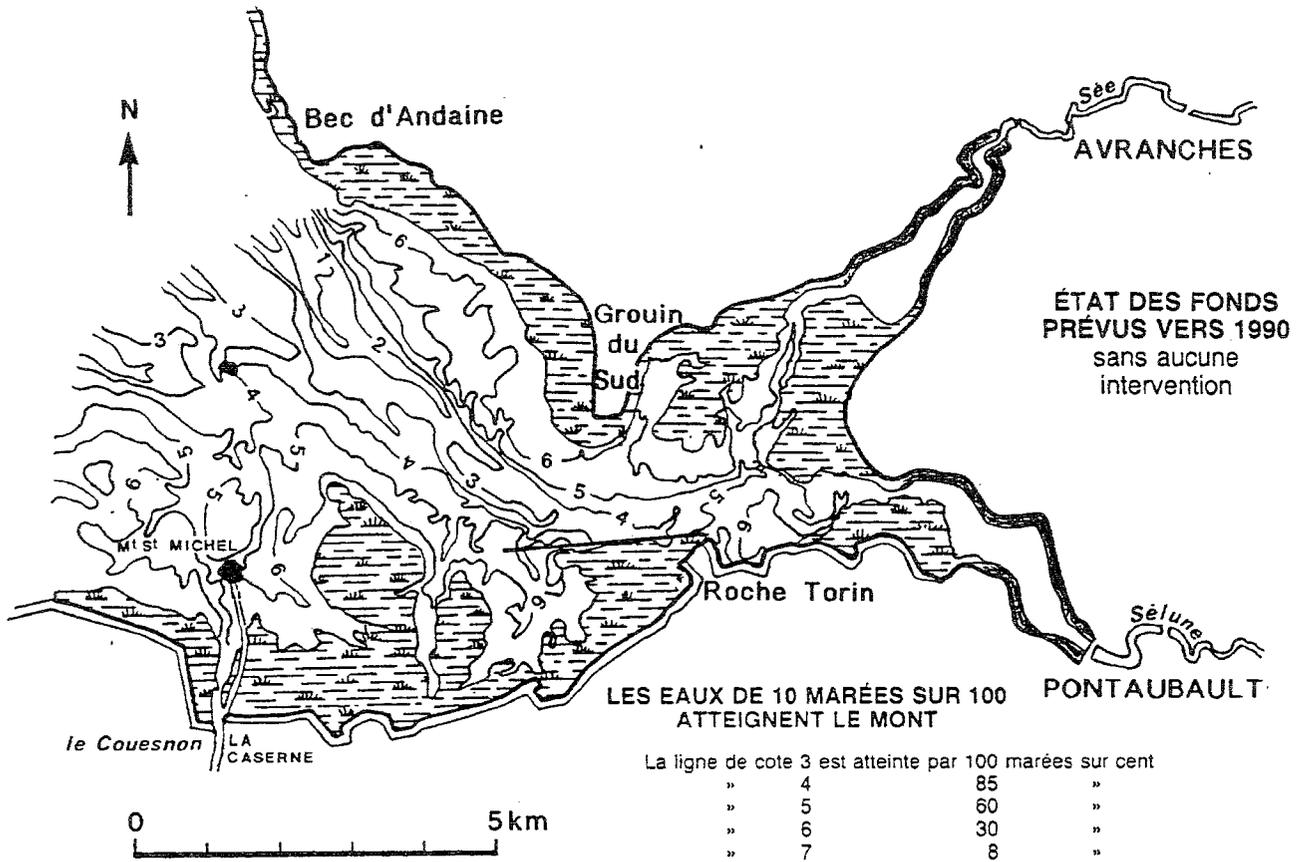
A partir de l'état des fonds observé en nature en 1975, le modèle sédimentologique a permis d'obtenir l'état des fonds qui serait observé en 1990 sans intervention. Au cours des 15 premières années, les fonds ont progressé de part et d'autre du Mont, l'enserrant dans une tenaille sédimentaire émergente. L'épaisseur des dépôts varie entre 2 et 3m autour du Mont et seul un mince chenal issu du Couesnon est encore visible. Près de 15 millions de m³ de sédiments auront été déposés et le Mont aura perdu tout caractère marin puisqu'il ne sera pratiquement jamais entouré d'eau.

Les solutions d'aménagement préconisées consistaient à :

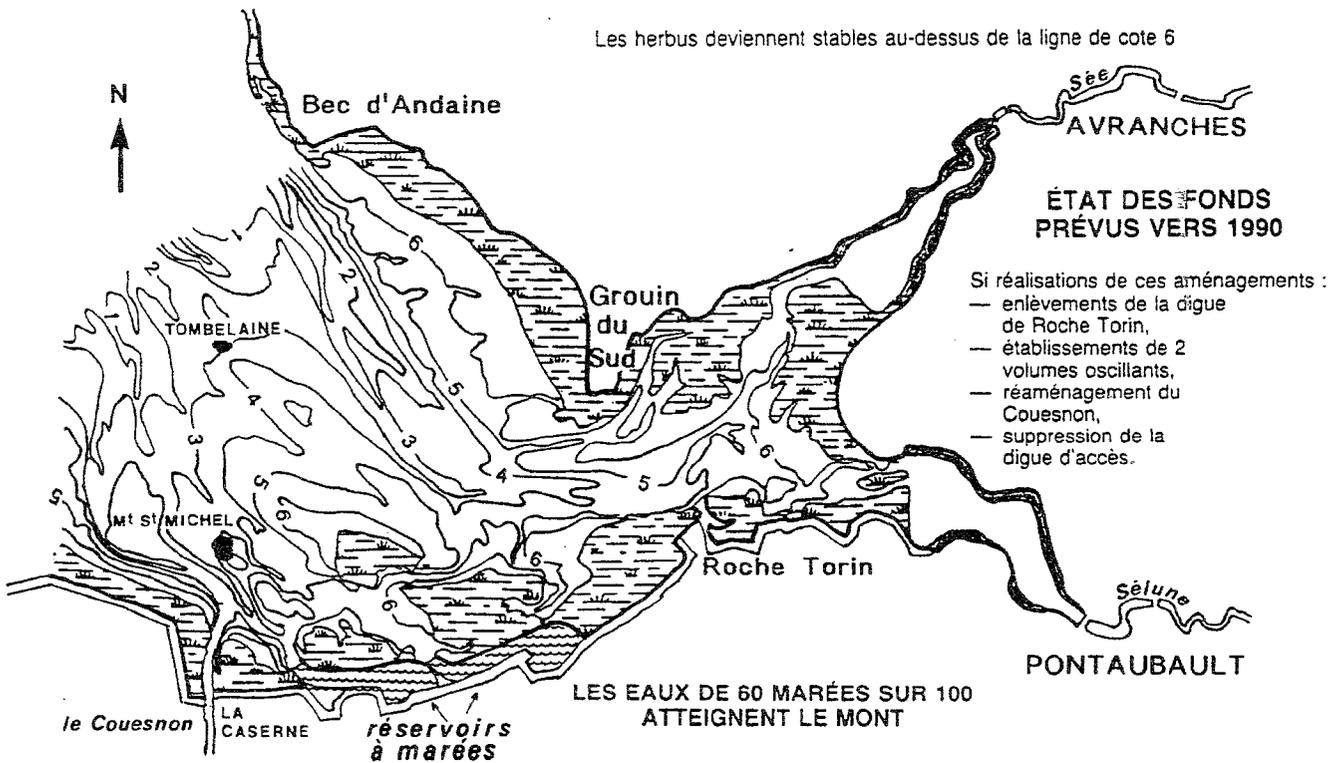
- * modifier le barrage de la Caserne sur le Couesnon afin de stocker l'eau à l'amont et de disposer d'une puissance de chasse hydraulique qui permettrait d'éroder les fonds à l'Ouest du Mont ;
- * créer des réservoirs à marée à l'Est du Mont et les utiliser comme bassins de chasse afin de dégager les fonds à l'Est immédiat du Mont;
- * supprimer sur une longueur d'environ 500m la digue-route insubmersible d'accès au Mont pour permettre aux courants traversiers de circuler entre l'Ouest et l'Est au Sud du Mont ;
- * supprimer la digue de la Roche Torin pour que la Sée et la Sélune puissent divaguer vers l'Ouest et ainsi éroder une partie du Grand Banc central ;
- * enfin et éventuellement, réaliser un épi enraciné à la pointe du Grouin du Sud afin d'imposer au chenal de la Sée et de la Sélune un tracé vers le Sud.

La réalisation de l'ensemble de ces ouvrages devait permettre au Mont de retrouver un environnement maritime et d'être entouré d'eau à pleine mer pendant près de 75% des marées.

Parmi tous ces aménagements, seul le dérasement de la digue de la Roche Torin a été réalisé en 1983, tout en conservant l'ouvrage sur une longueur de 500 m à sa racine. Dès 1984, les chenaux de la Sée et de la Sélune sont venus divaguer vers le Sud et le schorre situé immédiatement à l'Ouest de la partie non détruite a été érodé sur une surface d'environ 6 ha. Mais ces chenaux ont repris rapidement un tracé dirigé vers le Nord, abandonnant vers l'Ouest une grande partie des sédiments qui avaient été érodés . Ces tangues se sont accumulées sur toute la bordure externe de l'herbu et en particulier sur le flanc oriental du Grand Banc. Ces dépôts, s'organisant parfois sous forme de bancs sableux, ont entraîné un exhaussement des fonds favorable à l'installation de la végétation pionnière à Salicorne et Spartines sur des surfaces de plus de 100 ha et dans des zones plus proches du Mont Saint-Michel.



Les herbus deviennent stables au-dessus de la ligne de cote 6



d'après C. MIGNIOT (1983)

